Vayakel, Chekalim (214)

שֵׁשֶׁת יָמִים תֵּעָשֶׂה מְלָאכָה וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יִהְיֶה לָכֶם קֹדֶשׁ שַׁבַּת שַׁבָּתוֹן לַיהוָה כָּל הָעֹשֶׂה בוֹ מְלָאכָה יוּמָת (לה.ב)

Pendant six jours sera fait le travail , et le septième jour sera pour vous sainteté , un Chabbat de repos [consacré] à Hachem , quiconque y fait un travail sera mis à mort.(35.2)

Nous chantons, dans les '*zemirot'* du vendredi soir: « Quiconque (*kol*) sanctifie le Chabbat comme il convient, quiconque (*kol*) garde le Chabbat selon la loi afin de ne pas le profaner, sa récompense est grande, selon son action. A propos de cette répétition du mot '*kol*' , le **Hafets Haim** explique qu'il existe deux catégories de gens qui observent le Chabbat. Certains le sanctifient en s'y adonnant exclusivement à la Tora et aux activités saintes. Voilà la façon de le sanctifier «Comme il convient», puisque c'est dans ce dessein que le Chabbat a été créé. D'autres ne le sanctifient par aucun acte particulier, mais ils s'astreignent juste à ne pas l'enfreindre. Un tel Juif « Garde le Chabbat selon la loi afin de ne pas le profaner», en veillant à ne pas y accomplir de travail prohibé. Certes, ces deux catégories de personnes observant le Chabbat sont promises l'une comme l'autre à une grande récompense , mais chacune sera rétribuée selon son action.

וַיָּבֹאוּ כָּל אִישׁ אֲשֶׁר נְשָׂאוֹ לִבּוֹ וְכֹל אֲשֶׁר נָדְבָה רוּחוֹ אֹתוֹ הֵבִיאוּ אֶת תְּרוּמַת יְהוָה לִמְלֶאכֶת אֹהֶל מוֹעֵד וּלְכָל עֲבֹדָתוֹ וּלְבִגְדֵי הַקֹּדֶשׁ

« Ils vinrent , tout homme que portait son coeur , à l'esprit généreux , qui apportèrent le tribut de Hachem pour la construction de la tente d'assignation et pour tout son service , ainsi que pour les vêtements sacrés » (35.21)

Le Ben Ich Hai fait remarquer que, pour la construction du Michkan, en plus de bonne volonté , les Béné Israël devaient faire preuve de «Sentiments élevés». C'est ce que signifie l'expression « Tout homme que portait son cœur». Il s'agissait effectivement de participer avec joie à cette construction. Dans notre verset , la Torah tient à nous avertir que lorsque l'homme veut donner la Tsédaka, le mauvais penchant s'efforce, par différents arguments, de le convaincre qu'il lui est difficile d'accomplir cette Mitsva. Aussi, ce don sera fait, sinon avec tristesse, du moins avec peine, et altérera sa valeur. **Rav Hayim Vital** écrit que, concernant la Mitsva de Tsédaka, il faut veiller particulièrement à la réaliser avec joie. **Le Ben Ich Hai** ajoute que la tristesse est symbolisée par la terre, le plus inférieur des quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu. En revanche, pour susciter la joie, il faut porter son regard vers le haut, vers Hachem, et de cette façon élever son cœur vers la spiritualité. On pourra alors réaliser la Mitsva de Tsédaka, ainsi que toutes les Mitsvot, dans la joie.

בְּצַלְאֵל בֶּן אוּרִי בֶן חוּר לְמַטֵּה יְהוּדָה (לה.ל)

« Betsalel fils de Ouri et de Hour de la tribu de Yehouda » (35,30)

Pourquoi la Torah remonte-t-elle la généalogie de Betsalel à Hour, son grand-père ? En remontant sa généalogie à Hour, la Torah veut enseigner que cette intelligence lui est venue par le mérite de son grand-père, Hour. En effet, quand le peuple fit le veau d'or, Hour essaya à tout prix d'empêcher la faute, et pour cela, il fut prêt même à donner sa vie et le peuple le tua. Une telle attitude s'oppose au bon sens. Hour a agi pour l'Honneur d'Hachem, sans aucune logique et aucune considération. L'intelligence de l'homme lui permet de se protéger et de sauver sa vie. Hour mit son intelligence de côté et donna sa vie pour empêcher la faute. Hachem le récompensa en lui donnant Bétsalel comme petit-fils, qui fut justement doté d'une intelligence extraordinaire.

Méchèkh Hokhma

וַיִּכָּלֵא הָעָם מֵהָבִיא (לו.ו)

« Le peuple cessa d'amener (les offrandes pour le Michkan) » (36,6)

Dans la Torah, le terme : Cessa (*vayikalé* - ויכלא) apparaît uniquement à deux reprises: Dans notre verset, et une autre fois dans le verset: « **La pluie cessa** » (*vayikalé* - ויכלא - Noah 8,2), concernant le déluge.Le lien entre ces deux fois est que c'est en donnant à la Tsédaka que l'on attire sur nous le flux de la bénédiction divine. Ainsi, si l'on cesse de donner, ce flux aussi se retire. De sorte que si « le peuple cesse d'amener", alors « la pluie cesse de descendre » La pluie, symbole du flux divin, cesse de s'épancher si le peuple aussi cesse de donner à la Tsédaka.

Admour de Bobov

וְהַמְּלָאכָה הָיְתָה דַיָּם לְכָל הַמְּלָאכָה לַעֲשׂוֹת אֹתָהּ וְהוֹתֵר (לו.ז)

« Le travail était suffisant pour tout le travail, pour le faire et il y en avait en surplus » (36,7)

Est-ce que c'était «**Suffisant**» ou bien « **Il y en avait en surplus** »? **Le Divré Yoël** donne la réponse suivante: Il y en avait suffisamment pour le Michkan, et le surplus a permis de construire un lieu d'étude. Le Michkan était le lieu de résidence

de la Présence Divine (Chéhina). Cependant, pour que les juifs soient méritants qu'Elle réside parmi eux, ils devaient s'y préparer en étudiant la Torah. C'est pourquoi tant qu'ils n'avaient pas terminé de bâtir le Beit Amidrach, la construction du Michkan ne pouvait pas être complète, puisqu'ils ne méritaient pas que la Présence Divine réside parmi eux.

Chékalim

Nos Sages ont institué de lire la **Parachat Chékalim** le Chabbat qui précède le Roch Hodech Adar. D'après **Rachi** déjà à l'époque du Temple on lisait cette Paracha pour interpeller les gens et leur rappeler de donner leur contribution au Temple, et on la lit de nos jours en souvenir de cette lecture. Ainsi ressort des mots de la Guémara Méguila: On anticipe et on lit (la Parachat Chékalim au début du mois de Adar) afin d'apporter les Chékalim au Temple.

Le Méiri également explique de manière assez proche que de nos jours on fait une annonce différente pour rappeler aux gens d'apporter leur Chékalim par le biais de la lecture de la Torah. D'après le **Rav Chlomo Hacohen de Vilna** cette lecture avait lieu le Chabbat en plus de l'annonce du Bet din d'apporter les Chékalim, car en ce jour du Chabbat de nombreux fidèles sont réunis à la synagogue et un plus grand nombre de personnes peuvent être atteintes. De nos jours que le Temple est détruit et que l'on ne peut pas apporter nos Chékalim, on lit quand même cette lecture en souvenir du Temple, ou bien parce que l'on espère que le Temple sera reconstruit à tout instant et que nous soyons prêts à y apporter des sacrifices.

D'après **le Lévouch et le Michna Broura** on la lit de nos jours en remplacement de la donation du **Mahatsit Hachékel** que l'on donnait à l'époque du Temple et que l'on ne peut plus accomplir à cause de nos fautes, comme il est écrit: « ***Ounchalema Pharim Séfaténou*** », « **Et nos lèvres remplaceront les taureaux** » (apportés en sacrifice). D'après cette interprétation la lecture de la Parachat Chékalim vient remplacer le don lui-même des Chékalim, et non en souvenir de l'appel que l'on faisait à l'époque du Temple. Ainsi ressort également du **Sefer Hahinouh**.

Le Rav Betsalel Hacohen de Vilna, trouve une allusion dans la répétition de l'expression «***Léhaper Al Nafchotéhem*** », pour expier vos âmes: une première fois (Chémot 30, 15) « **Donner cette donation à Hachem pour expier vos âmes** » c.-à-d. le don réel du Mahatsit Hachékel à l'époque du Temple; une deuxième fois (ibid 16): « **Et ce sera pour les Enfants d'Israel un souvenir afin d'expier leur âmes**» c'est-à-dire, uniquement un souvenir quand on ne peut plus donner le Mahatsit Hachékel, mais qui offre pourtant une expiation.

Halakha: La Mitsva de Chemita

Seule la terre d'Israël est concernée par les interdis de la chemita, de ce fait, les fruits, les légumes poussant en dehors d'Israël pourront être consommés de manière tout à fait normale. On aura le droit d'utiliser les aliments de la Chemita pour plusieurs choses: Manger et boire, oindre le corps, allumer des bougies, teindre les cheveux. Pour l'onction, l'allumage des bougies et la teinture des cheveux, il faudra se référer à un Rav compétant en la matière. Les différentes sortes de récoltes n'ont pas les mêmes dates d'interdiction. En effet pour certaines sortes on va d'après : Leur taille, le moment où elles murissent, le moment où on les cueille, le moment où elles prennent racine dans le sol, etc… De ce fait, il faudra se reporter à un tableau où sont notées les dates à partir desquelles les sortes de fruits et de légumes sont concernées par la chemita.

Rav Cohen

Dicton : Qui est celui qui sait le mieux, c'est celui qui sait qu'il ne sait rien.

Rabbi David de Lvov

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, סשא בנימין בין קארין מרים, מיכאל צ׳רלי בן ג׳ולייט אסתר, ויקטוריה שושנה בת ג׳ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג׳וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, רחל בת נאנל, אוריאל נסים בן שלוה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, ריש׳רד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא לבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג׳ייזל לאוני. לעילוי נשמת: ג׳ינט מסעודה בת ג׳ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר.

Yossef Germon Kollel Aix les bains
germon73@hotmail.fr
Retrouver le feuillet sur le site du Kollel
www.kollel-aixlesbains.fr

© GraphikAl 07 81 36 67 85